



<http://dd44.blogs.apf.asso.fr>

Nantes, le 16 mai 2014

A l'attention des candidat(e)s aux élections européennes (Ouest-France)

Madame la candidate, Monsieur le candidat,

Qu'allez-vous faire pour les 80 millions de personnes handicapées en Europe ?

Le mouvement des personnes handicapées pose 5 questions essentielles aux candidats aux élections du Parlement européen

L'Association des Paralysés de France, organisation nationale représentant les personnes handicapées et leurs familles, s'adresse à vous dans le cadre des prochaines élections du Parlement européen.

Cette campagne pour les élections européennes est l'occasion unique pour les candidats de prendre des engagements forts afin de garantir aux citoyens européens en situation de handicap le plein exercice de leurs droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

Les personnes en situation de handicap représentent 80 millions de personnes dans l'Union Européenne (16% de la population, une personne handicapée dans une famille sur quatre). Elles sont prêtes à s'engager et à participer activement à ce scrutin.

Pendant les 5 dernières années le Parlement européen a montré son engagement à garantir l'égalité des droits et des chances aux personnes en situation de handicap. Entre 2009 et 2014 le Parlement européen a joué un rôle dans l'adoption de la législation dans les domaines des transports, les TIC, les fonds structurels ou les marchés publics, développant ainsi une réelle différence dans la vie quotidienne de millions de personnes handicapées.

Le mouvement des personnes handicapées compte sur les futurs députés pour continuer à être des ardents défenseurs des droits des personnes handicapées, en particulier pour une pleine mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée par l'UE).

Dans le cadre de votre candidature, **nous aimerions connaître votre position sur les questions liées à l'inclusion et à la pleine participation des personnes handicapées dans la société :**

1. De quelle manière, selon vous, l'Europe peut-elle permettre d'améliorer l'exercice des droits et des libertés aux personnes en situations de handicap ?

2. Comment, selon vous, l'Europe peut-elle rendre les biens et les services accessibles aux personnes qui vivent des situations de handicap ? Comment comptez vous permettre que l'accessibilité universelle (accès à tout pour tous) puisse être effective (surtout lorsqu'on constate que la France revient sur les objectifs de 10 ans pour une France accessible à tous que la loi handicap du 11 février 2005 avait stipulés) ?

• Votre position sur l'Acte européen d'accessibilité et la proposition de directive européenne sur

l'accessibilité des sites internet publics.

3. Quelle est votre position sur la proposition de directive générale sur la non-discrimination ?

4. L'APF défend au sein du mouvement Ni Pauvre Ni Soumis, l'accès à l'emploi pour tous et la création d'un revenu d'existence au moins égale au smic pour les personnes qui ne peuvent plus travailler ou ne pourront jamais travailler du fait du handicap ou de la maladie (sortir d'une logique d'assistance pour être dans une logique de droit et contributive car revenu imposable). Que pensez vous de ce revenu d'existence au niveau européen ?

5. Comment améliorer la clarté, la mobilisation et l'accessibilité des fonds européens aux personnes handicapées et à leurs organisations ?

Ces questions sont issues notamment du Manifeste du Forum Européen des Personnes Handicapées que vous trouverez en pièce jointe.

L'Association des Paralysés de France informera ainsi ses adhérents sur les réponses que vous aurez acceptées de nous transmettre.

Veillez agréer, Cher(e) Candidat(e), l'expression de nos sincères salutations.

Pour le Conseil départemental de l'APF

Denyse LE BERRE
Représentante départementale en Loire-Atlantique

Grégoire CHARMOIS
Directeur de la Délégation